



Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous

Ce mercredi 21 avril s'est tenu le conseil municipal en présence de 5 personnes (conditions imposées dans le cadre de la pandémie).

(L'ordre du jour a été respecté et tous les points ont été approuvés. Les délibérations seront affichées en mairie une fois validées en Préfecture).

Le budget communal a été voté, tant le compte administratif 2020 que le budget primitif 2021.

Malgré la crise sanitaire, sur 5 mois d'ouverture les gîtes, ont rapporté 27 675€ à la commune.

L'équipe municipale s'était engagée à ne pas percevoir d'indemnité. Légalement les indemnités s'élèvent à 991€ pour le maire et 395€ par adjoint délégataire, l'Etat reverse 6153€ par an pour cela. Additionnés, cela porte le montant à 27 295/an soit 163 774€ pour la durée du mandat, ce qui n'est pas du tout négligeable pour la commune.

La taxe d'habitation tend à disparaître du budget pour les résidences principales. La taxe sur le foncier bâti reste le seul levier dont dispose la commune et n'augmente pas cette année.

Il a été voté une subvention de 1 000€ pour le Comité des Fêtes, versée en deux fois, en fonction des besoins.

En conclusion, pour 2021 la section de fonctionnement est excédentaire de 61 791€ et la section d'investissement de 89 054€

Dans les questions diverses il a été annoncé, qu'en raison de la crise sanitaire et des mesures à prendre, le bureau de vote sera déplacé à l'espace Castellane pour les élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin 2021.

L'extinction de l'éclairage public entrera en vigueur au 1er mai. Outre l'impact écologique, une réelle économie sera réalisée. En effet pour 4200 heures d'éclairage à l'année, le coût s'élève à 5 750€. Avec la mise en place des horloges astronomiques et l'extinction, notre consommation sera réduite à 1 545 heures d'éclairage. Cette économie permettra de financer un programme pluriannuel de remplacement des appareillages existants par de nouvelles platines à LED. Ces dernières ont une consommation 5 fois inférieure à l'éclairage actuel.

Des problèmes administratifs retardant la prise de compétence TV par le SYDEE66, une entente entre la station thermale et les communes de Molitg et Campôme, a permis de lancer la réparation du relais.

Canyoning : Afin de sécuriser le stationnement et le cheminement des pratiquants du canyoning, des aménagements sont en cours au niveau de la Rondolera. Plus d'informations seront données ultérieurement.

Information COVID : Centre de Prades. A l'Hôpital de Prades, route de Catllar.

Sont éligibles à la vaccination :

- Les plus de 60 ans,
- Les personnes présentant comorbidités.
- Les personnes détentrices d'une ordonnance de son médecin traitant,

Prise de rendez-vous au 04 68 97 76 70

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mail : mairiedecampome@orange.fr ,

Téléphone : 04 68 05 02 13 (répondeur).

L'Equipe municipale